

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil communal
du mercredi 29 juin 2011

N° 47 / 2006 - 2011

Présidence de Mme Valérie Merino de Tiedra

En préambule, la Présidente s'exprime en ces termes :

Cette séance est la dernière de la législature 2006 – 2011. Qui dit ultime séance dit aussi prise de congé. Je ne saurais passer cette circonstance sans exprimer à celles et ceux d'entre vous, membres de notre Législatif ou de l'Exécutif, qui mettez un terme sous peu à votre généreux engagement politique, la reconnaissance pleine et entière de notre commune et de ses habitants pour vos nombreuses actions au sein de la Municipalité, du Conseil et de ses multiples commissions.

Mesdames et Messieurs les partants, vous avez servi pendant de nombreuses années Morges et sa population en gérant les biens, en suscitant idées et projets, en favorisant liens et rencontres. Si parfois quelques orages sont venus animer ces séances, ils ont été dissipés et oubliés. Grand merci donc à chacune et chacun d'entre vous qui remettez votre mandat et excellent retour dans le rang de "simples citoyens".

A celles et ceux qui poursuivez votre mandat actuel ou en endossez un nouveau, la 1^{re} citoyenne que je suis juste encore quelques heures tient à vous dire au nom des autres citoyens notre gratitude pour le temps et l'énergie que vous allez consacrer ces 5 prochaines années au service de la collectivité locale. Que chacun y trouve plaisir et intérêt au sein de notre Conseil ou de notre Municipalité et surtout dans les indispensables relations qui doivent nous unir le plus harmonieusement possible. Que le vent nous soit donc agréable.

Ordre du jour

1. Approbation du [procès-verbal de la séance du 8 juin 2011](#).
2. Communications du Bureau.
3. Communications de la Municipalité.
4. Nomination de la commission chargée de l'étude du postulat Charles Dizerens "Prévention ou répression ? Introduisons à Morges la "Conciliation extrajudiciaire" pour un premier dommage commis par un mineur".

5. Rapports de commissions :

N° 4/6.11 Gestion 2010

- [Rapport sur la gestion](#)
- [Réponses de la Municipalité aux vœux de la Commission de gestion](#)
- [Détermination de la Commission de gestion sur les réponses de la Municipalité aux vœux émis](#)
- [Rapport sur les comptes](#)
- [Réponses de la Municipalité aux vœux de la Commission des finances](#)
- [Détermination de la Commission des finances sur les réponses de la Municipalité aux vœux émis;](#)

[N° 5/6.11](#) Renouvellement de la convention collective de travail;

[N° 24/6.11](#) Demande d'adhésion à l'Association de communes SDIS Morget.

6. Motion Bertrand Gilliard et consorts "Pour une installation de panneaux solaires sur les bâtiments communaux" – Développement.

7. Questions, vœux et divers.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Le Conseil siège à la demande de la Municipalité.

100 Conseillères et Conseillers ont été régulièrement convoqués.
34 sont absents,
66 sont présents.

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer.

Conseillères et Conseillers absents (**excusés**)

Roger CHRISTINAT, Cédric SCHOPFER, Michel BRAWAND, Carlos ARIAS, Jean-Jacques AUBERT, Marc BALLY, Eric BAUER, Benjamin BESSON, André BUCHER, Martine COSTA, Helder DE PINHO, Katharina DELLWO BAUER, Claudine DIND-PERROCHET, Anne-Claire GIVEL FUCHS, Marlyse GOUMAZ-MATTHEY, Jean-Claude GOY, Caroline JOBIN, François LLAVADOR, Lucien REY, Marlyse SAVASAN, Christian SCHWAB, Jean-Bernard THULER, Pierre TONDA, Claude WILLOMMET, Giulio ZENONI.

Conseillères et Conseillers absents (**non excusés**)

Didier BRÜGGER, Claude BRUNNER, Louis BURGBACHER, Mustapha CADIR, Okkes CADIR, Alexandre JAQUINET, Raul RAMIREZ, Sylvain ROUGE, Metin SAHIN.

DOCUMENTS EN MAIN DES CONSEILLERS

1. [Procès-verbal de la séance du 8 juin 2011.](#)

4. Rapports de commissions

N° 4/6.11 *Municipalité en corps*

Objet: Gestion 2010

- [Rapport sur la gestion](#)
- [Réponses de la Municipalité aux vœux de la Commission de gestion](#)
- [Détermination de la Commission de gestion sur les réponses de la Municipalité aux vœux émis](#)
- [Rapport sur les comptes](#)
- [Réponses de la Municipalité aux vœux de la Commission des finances](#)
- [Détermination de la Commission des finances sur les réponses de la Municipalité aux vœux émis;](#)

[N° 5/6.11](#) *Municipalité en corps*

Objet: Renouvellement de la convention collective de travail;

[N° 24/6.11](#) *Direction de la sécurité publique et protection de la population*

Objet: Demande d'adhésion à l'Association de communes SDIS Morget.

1. **Approbation du [procès-verbal de la séance du 8 juin 2011](#)**

La secrétaire mentionne qu'il manque, en p. 1022, le nombre de conseillers présents lors de cette séance. L'original du PV sera modifié en ce sens.

Le procès-verbal ainsi modifié est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

2. **Communications du Bureau**

La Présidente a reçu une lettre de l'équipe d'animation de Couvaloup 12 concernant la Fête de quartier, le "Talent show" et surtout Couvaloup Plage qui se déroulera du 5 au 15 juillet 2011.

Une erreur que M. Jean-Marc Pasche a relevée s'est glissée dans les autocollants que chaque conseiller a reçus concernant les modifications du Règlement du Conseil communal. En page 10, chapitre IV, art. 41, 8^e ligne : *première séance ordinaire de la législature (articles 17, 22 lettre b, 48...*

3. Communications de la Municipalité

Mme la Syndique Nuria GORRITE annonce que le nouveau site Internet est en ligne depuis le 22 juin. Il s'agit d'une première étape puisqu'il sera appelé à évoluer au fil des besoins que pourront exprimer les administrés et l'administration. Ce nouveau site est vivant, évolutif et offre la possibilité d'y adjoindre de nouvelles possibilités, notamment ce qui a trait aux prestations online. Certaines d'entre elles sont déjà accessibles, comme par exemple la réservation de cartes CFF ou CGN journalières, certains actes administratifs et des formulaires à télécharger.

Au nom de la Municipalité et pour clore cette dernière séance de la législature, **Mme la Syndique Nuria GORRITE** invite chaque membre du Conseil ainsi que le public à un apéritif qui sera servi en fin de séance.

4. Nomination de la commission chargée de l'étude du postulat Charles Dizerens "Prévention ou répression ? Introduisons à Morges la "Conciliation extrajudiciaire" pour un premier dommage commis par un mineur"

Les commissaires sont Mmes et MM. :

Frédéric AMBRESIN	Marc BALLY	Esther BURNAND
Rémy DELALANDE	Charles DIZERENS	Jacques DUBOCHET
Maria Grazia VELINI		

M. Yvan CHRISTINET demande si un nouveau membre du Conseil, élu pour la législature 2011 – 2016, peut siéger dans cette commission et, si oui, estime qu'il faudrait nommer un membre du Groupe des Verts.

La Présidente répond que comme la commission est nommée lors d'une séance de la législature 2006 – 2011, le bureau a décidé d'une répartition selon le tournus ad hoc. En ce qui concerne les Verts et les Socialistes, cette répartition doit se faire en interne, au sein de l'actuel Groupe SVI.

5. Rapports de commissions

N° 4/6.11 *Municipalité en corps*

Objet : Gestion 2010

- [Rapport sur la gestion](#)
- [Réponses de la Municipalité aux vœux de la Commission de gestion](#)
- [Détermination de la Commission de gestion sur les réponses de la Municipalité aux vœux émis](#)
- [Rapport sur les comptes](#)
- [Réponses de la Municipalité aux vœux de la Commission des finances](#)
- [Détermination de la Commission des finances sur les réponses de la Municipalité aux vœux émis.](#)

M. Stéphane DEWARRAT, président de la Commission de gestion, lit les conclusions de son rapport qui sont différentes de celles du préavis municipal.

Mme la Syndique Nuria GORRITE annonce que la Municipalité se rallie aux conclusions de la commission.

La discussion est ouverte sur le rapport de la Commission de gestion et les rapports des sous-commissions. Les intervenants sont priés d'indiquer à quel rapport ils se réfèrent ainsi que le numéro de la page concernée.

La parole n'est pas demandée et le Conseil peut passer à l'examen des vœux de la Commission de gestion selon l'art. 102 RCC.

Vœu N° 1 La réponse de la Municipalité est acceptée. Cependant, une copie au format PDF serait souhaitable.
La parole n'est pas demandée.
Le vœu est accepté.

Vœu N° 2 La réponse de la Municipalité est acceptée.
La parole n'est pas demandée.
Le vœu est accepté.

Vœu N° 3 La réponse de la Municipalité est acceptée.
La parole n'est pas demandée.
Le vœu est accepté.

Vœu N° 4 La réponse de la Municipalité est acceptée.
La parole n'est pas demandée.
Le vœu est accepté.

Vœu N° 5 La réponse de la Municipalité est acceptée.
La parole n'est pas demandée.
Le vœu est accepté.

Vœu N° 6 La réponse de la Municipalité est acceptée.
La parole n'est pas demandée.
Le vœu est accepté.

Vœu N° 7 La réponse de la Municipalité est acceptée.
La parole n'est pas demandée.
Le vœu est accepté.

Vœu N° 8 La réponse de la Municipalité est refusée.

La Municipalité avance que la discrétion, voire la confidentialité ne serait pas garantie. **M. Bertrand GILLIARD** relève que c'est la raison pour laquelle le vœu précise "réservées bien sûr les dispositions légales".

Il ne serait transmis, pour information et retour d'opinion indicatif, que les grandes phases des projets (par exemple les hypothèses et cahiers de charges). Les remarques qui pourraient venir en retour de membres du Conseil n'auraient pas force de loi puisque les dispositions législatives ne le prévoient pas.

Ce vœu a pour seul but d'éviter cet éternel dilemme lors de la soumission des projets au Conseil : accepter les yeux fermés ou tout retarder de 3 ou 5 ans

Au nom de la Municipalité, **Mme la Syndique Nuria GORRITE** rappelle que la Loi sur les communes et la Constitution sont claires sur la séparation des pouvoirs et il ne sera pas possible de donner suite à ce vœu, quelle que soit la décision du Conseil communal. Elle mentionne la Revue de droit administratif et de droit fiscal, revue genevoise de droit public, qui aborde les aspects juridiques de l'institution communale vaudoise, et plus particulièrement la répartition des attributions entre les autorités communales. Il y est notamment mentionné que la compétence en matière de documents préparatoires en cours d'examen et en cours d'élaboration relève exclusivement de la Municipalité. Le Conseil communal a un certain nombre de prérogatives et de droits qui sont listés de manière exhaustive. En matière de PPA, il s'agit uniquement de les adopter, tels que soumis par la Municipalité. La Commission de gestion exerce un contrôle à posteriori. Par conséquent, la diffusion de ce type de documents n'est pas possible.

Au vote, le vœu est refusé par 44 voix contre 4 et 18 abstentions.

Vœu N° 9 La Commission de gestion refuse la réponse de la Municipalité. Les subsides génèrent automatiquement des écritures comptables et les recherches de subsides (p. 162 RG2010) génèrent des frais salariaux.

En préambule, **M. Bertrand GILLIARD** relève que la réponse de la Municipalité fait référence à l'Agenda 21, mais que ce vœu concerne toutes les situations qui pourraient intervenir, quel que soit le dicastère. La Municipalité répond qu'aucun frais n'est lié à cette subvention, ce qui ne peut être vrai puisque la perception des subsides implique au minimum des écritures comptables. Les "recherches de subsides", moyen indiqué en page 162 du Rapport de gestion 2010 pour le financement de l'Agenda 21, génèrent inévitablement des frais salariaux.

Ce vœu demande "que l'on prenne garde" et non pas "que l'on refuse systématiquement". La question doit être évaluée de cas en cas, avec un peu de souplesse et sans y accorder trop de temps.

Mme la Syndique Nuria GORRITE apporte un complément d'information.

Le travail en lien avec les demandes de subsides se limite à envoyer une correspondance et/ou remplir un formulaire avec des données déjà en possession de la Commune. Dans certains cas, des dossiers plus complets doivent être fournis, comme par exemple dans le programme de gestion de mobilité en entreprises. Dans ce cas, la Ville de Morges devait présenter des enjeux en termes de mobilité pour le territoire et d'actions qu'elle comptait mettre en œuvre pour promouvoir les plans de mobilité au sein des entreprises. Ces informations ont dû être recueillies pour effectuer la demande de subsides, mais surtout elles étaient nécessaires au programme que la Municipalité souhaitait mettre en œuvre. Il en va de même pour l'ensemble des dossiers de demande de subsides.

L'inscription de la Ville de Morges à ce genre de programme lui permet d'une part de bénéficier d'un soutien financier, mais surtout de participer à des réseaux d'échanges, d'expériences et de renforcer sa présence au sein des échelons cantonaux et communaux. Ce genre d'échanges est indispensable dans le cadre d'un processus tel qu'Agenda 21, car il facilite la mise en œuvre d'un bon nombre de projets, la mise en commun d'outils, le développement de projets communs, etc. Ils permettent de renforcer et faciliter les interactions entre la Commune, la Confédération et le Canton, ce qui peut s'avérer très utile pour développer certains projets.

M. Bertrand GILLIARD prend acte de la réponse de la Municipalité et les subventions qui y sont mentionnées peuvent être considérées comme valables. Le vœu mentionne "que l'on prenne garde" et non pas "que l'on refuse systématiquement". Il estime donc que ce vœu reste valable, en l'occurrence dans les cas qui ressortent dans le rapport de gestion.

Au vote, le vœu est refusé par 32 voix contre 14 et 15 abstentions.

Vœu N° 10 La réponse de la Municipalité est acceptée.
La parole n'est pas demandée.
Le vœu est accepté.

Vœu N° 11 La réponse de la Municipalité est refusée.

M. Eric DECOSTERD relève que dans sa réponse la Municipalité mentionne que l'EPFL avait mis en place une telle pratique et qu'elle y a renoncé, la jugeant inutile et contre-productive. Comme l'EPFL est une grande maison, M. Décosterd aimerait savoir quelle était la source de cette affirmation.

M. Bertrand GILLIARD demande pourquoi le vœu ne cite aucun dicastère en particulier.

Dans la réponse de la Municipalité, il est mentionné que le type de comptabilité proposé par la Commission de gestion, qui peut avoir sa pertinence dans le cadre d'un bureau privé, ne se prête pas à la nature et à la diversité des missions et des tâches de la Direction ATD2 dévolues au service public.

- En quoi un service public diffère-t-il d'un service privé, si ce n'est que le premier est payé par l'impôt et le deuxième par une facture individualisée ?
- Est-il donc inutile de savoir, au sein de l'administration, ce que coûte telle prestation ou telle activité ?

Il ne s'agit pas de faire de la comptabilité analytique (sujet déjà proposé et refusé avec de bons arguments). Le vœu demande d'envisager une comptabilité interne indicative, par exemple une feuille Excel remplie chaque soir par le collaborateur, qui indiquerait approximativement, arrondi à l'heure, le temps passé à tel sujet ou telle catégorie de travaux dans la journée.

M. Gilliard ne comprend pas ce refus alors que la Municipalité répond que la Direction ATD2 vérifie l'efficacité de ses processus de travail et les optimise (outils de gestion du temps, bases de données simples et partagées pour les dossiers, etc.). Cela veut-il dire que ces outils existent et sont utilisés ?

M. Egon LOHELE comprend que personne n'aime être contrôlé et que tout système qui vise à recenser les heures passées soit perçu de façon négative. Il faut mettre ceci en rapport avec le management et se faire une idée sur quoi les collaborateurs passent leur temps. Cela n'est pas uniquement une optique de profit au contraire d'un cabinet privé qui obligatoirement attribue ses heures. Sans aller jusqu'à l'excès de ce qui est pratiqué dans le privé, M. Lohelé estime qu'un recensement des heures à titre indicatif est possible et souhaitable pour ceux qui dirigent le Service ATD2 en particulier, qui peut être considéré comme un bureau d'urbanisme.

Ce service ne peut être comparé avec l'EPFL qui n'a aucun souci de projets devant être rentables et dont les objectifs sont des bénéfices immatériels qui visent à l'excellence et à la réputation, ceci afin d'attirer certains professeurs en vue qui contribueront à la réputation de l'EPFL et attireront des sponsors.

M. Lohelé invite les membres du Conseil à maintenir ce vœu, pour autant que les exigences demeurent légères.

Mme la Syndique Nuria GORRITE estime qu'il faut faire la différence entre un bureau d'urbanisme privé, qui chiffre ses heures pour les refacturer au client, et un bureau d'urbanisme au sein d'une administration publique, qui consacre une grande partie de son travail à des tâches qui ne sont ni monnayables, ni facturables. Le Service ATD2 examine en légalité, donne des autorisations et facture uniquement des émoluments qui sont comptabilisés en fonction du volume constructible.

Comment faire pour calculer le rapport coût/bénéfice d'un certain nombre d'actes comme les consultations ou les interventions d'une sous-commission de gestion ? Ces heures sont consacrées à des tâches publiques qui ne sont pas monnayables, pas chiffrables en termes de bénéfices directs pour l'administration. Elles sont calculables à l'aune de la loi et de la paix avec la population quand il s'agit d'entendre des personnes qui viennent pour des consultations, des examens, etc.

La Municipalité invite les membres du Conseil à refuser ce vœu, tout en mentionnant qu'il est possible d'évaluer le nombre d'heures par secteur mais non pas d'en évaluer le bénéfice comptable.

M. Bertrand GILLIARD estime que le but de ce vœu a été mal compris. Le terme "coût/bénéfice" a été pris au sens directement monnayable alors qu'il était simplement demandé de connaître, en fin d'année ou en fin de projet, combien de temps les collaborateurs ont passé dans leurs diverses tâches ou avec diverses personnes.

Au vote, le vœu est refusé par 29 voix contre 20 et 15 abstentions.

- Vœu N° 12 La réponse de la Municipalité est acceptée. Le vœu ne concerne pas seulement ATD2.
La parole n'est pas demandée.
Le vœu est accepté.
- Vœu N° 13 La réponse de la Municipalité est acceptée.
La parole n'est pas demandée.
Le vœu est accepté.
- Vœu N° 14 La réponse de la Municipalité est acceptée. La commission reste circonspecte sur la réalisation de l'édicule prévu.
La parole n'est pas demandée.
Le vœu est accepté.
- Vœu N° 15 La réponse de la Municipalité est acceptée.
La parole n'est pas demandée.
Le vœu est accepté.

- Vœu N° 16 La réponse de la Municipalité est acceptée.
La parole n'est pas demandée.
Le vœu est accepté.
- Vœu N° 17 La réponse de la Municipalité est acceptée.
La parole n'est pas demandée.
Le vœu est accepté.
- Vœu N° 18 La réponse de la Municipalité est acceptée.
La parole n'est pas demandée.
Le vœu est accepté.
- Vœu N° 19 La réponse de la Municipalité est acceptée.

M. Jean-Hugues BUSSLINGER se déclare surpris par ce vœu puisque le 1^{er} septembre 2010 le Conseil avait décidé de ne pas prendre en considération le postulat Claudine Dind qui allait dans le même sens. Est-il judicieux que ce qui n'a pas été pris en considération par le Conseil fasse l'objet d'un vœu de la Commission de gestion ?

La viande consommée en Suisse est essentiellement de provenance indigène. Cela mérite que sa consommation soit encouragée, ceci afin d'aider nos paysans et de valoriser les produits nobles et légaux.

Certains enfants ne fréquentent la garderie ou l'AREMS que rarement et il serait dommage qu'ils tombent toujours sur le jour où il n'est pas servi de viande.

M. Busslinger encourage les membres du Conseil à refuser ce vœu, ceci afin de ne pas créer un précédent en revenant sur une décision du Conseil.

M. Stéphane DEWARRAT a participé à la visite de Sylvana et a pu constater que les menus comportent de la viande ou du poisson tous les jours. La sous-commission a été étonnée qu'une omelette ou autre ne soit jamais proposée. Il serait souhaitable de proposer 2 menus, dont un sans viande ni poisson afin que l'enfant puisse choisir lui-même.

Mme la Municipale Sylvie MOREL-PODIO relève qu'il est possible de demander à avoir un repas végétarien, même tous les jours.

Au vote, le vœu est refusé par 40 voix contre 6 et 17 abstentions.

Vœu N° 20 La réponse de la Municipalité est refusée.

Mme la Municipale Sylvie MOREL-PODIO rappelle qu'un préavis sur ce sujet est actuellement en discussion auprès d'une commission du Conseil communal et que ce sujet ne concerne donc pas la gestion 2010.

Ce qui est demandé dans ce vœu ne correspond pas à l'hébergement d'urgence proposé par Entrée de Secours et par les autres structures qui existent à Lausanne ou Yverdon. La Commission de gestion usurpe ses prérogatives en anticipant les débats au sein de la commission ad hoc et le vote du Conseil.

Elle encourage les membres du Conseil à refuser ce vœu.

M. Stéphane DEWARRAT rappelle que la structure d'hébergement d'urgence a été ouverte à partir du 20 décembre 2010 et estime que cela concerne la gestion 2010. Lors de ses visites au mois de mars, la sous-commission n'était pas au courant du rapport-préavis déposé au mois de mai et son rapport a été rédigé et envoyé au Greffe avant.

M. Dewarrat estime que ce vœu reste néanmoins pertinent.

Au vote, le vœu est refusé par 54 voix contre 5 et 5 abstentions.

Vœu N° 21 La réponse de la Municipalité est acceptée.
La parole n'est pas demandée.
Le vœu est accepté.

Vœu N° 22 La réponse de la Municipalité est acceptée.
La parole n'est pas demandée.
Le vœu est accepté.

Vœu N° 23 La réponse de la Municipalité est acceptée. La Commission de gestion s'inquiète de l'état du bâtiment et craint que la situation ne s'aggrave.

M. Philippe BECK s'étonne que la Municipalité réponde que ces rénovations ne seront entreprises qu'en 2015 alors que le vœu demande que cela soit fait dans les meilleurs délais. Il demande un complément d'information de la part de la Municipalité.

M. le Municipal Michel GRIVEL explique qu'il y a un certain nombre de travaux à faire sur ce bâtiment. Il est régulièrement visité et sera rénové dans les meilleurs délais. Cela nécessitera un énorme investissement puisque c'est un bâtiment protégé. Il n'est pas prévu de le rénover avant 2015 car d'autres gros projets sont en cours d'élaboration.

Au vote, le vœu est accepté par 47 voix contre 1 et 9 abstentions.

- Vœu N° 24 La réponse de la Municipalité est acceptée. La Commission de gestion constate que le Nord-Est de la Ville est trop peu doté en places de jeux.
La parole n'est pas demandée.
Le vœu est accepté.
- Vœu N° 25 La réponse de la Municipalité est acceptée.
La parole n'est pas demandée.
Le vœu est accepté.
- Vœu N° 26 La réponse de la Municipalité est acceptée.
La parole n'est pas demandée.
Le vœu est accepté.
- Vœu N° 27 La réponse de la Municipalité est acceptée.
La parole n'est pas demandée.
Le vœu est accepté.
- Vœu N° 28 La réponse de la Municipalité est acceptée.

M. Jean-Hugues BUSSLINGER estime que ce vœu est mal rédigé et laisse libre cours à toute interprétation. Cette demande est manifestement en dehors de la sphère d'influence du Conseil communal.

En effet, la Commission de gestion demande-t-elle d'agir dans le cadre étroit des attributions municipales, c'est-à-dire lorsque la Municipalité est partie prenante d'une PPE avec d'autres propriétaires ou demande-t-elle d'enjoindre toutes les PPE de Morges à constituer des fonds de rénovation ?

Il encourage les membres du Conseil à refuser ce vœu.

M. Charles DIZERENS comprend la position de M. Busslinger mais explique que le rapport de la sous-commission mentionne qu'il concerne les bâtiments propriétés de la commune. Ce vœu vient de la Commission des finances et est récurrent depuis plusieurs années.

Mme Dominique Anne KIRCHHOFER estime également qu'il y a un problème de formulation. Aujourd'hui, l'esprit dans lequel la commission a formulé ce vœu est compris, mais le sera-t-il plus tard ?

Elle encourage les membres du Conseil à refuser ce vœu.

Au vote, le vœu est refusé par 39 voix et 19 abstentions.

Vœu N° 29 La réponse de la Municipalité est acceptée.
La parole n'est pas demandée.
Le vœu est accepté.

Vœu N° 30 La réponse de la Municipalité est acceptée.
La parole n'est pas demandée.
Le vœu est accepté.

Vœu N° 31 La réponse de la Municipalité est acceptée.
La parole n'est pas demandée.
Le vœu est accepté.

Vœu N° 32 La réponse de la Municipalité est acceptée.
La parole n'est pas demandée.
Le vœu est accepté.

Vœu N° 33 La réponse de la Municipalité est acceptée.
La parole n'est pas demandée.
Le vœu est accepté.

Vœu N° 34 La réponse de la Municipalité est acceptée.
La parole n'est pas demandée.
Le vœu est accepté.

Vœu N° 35 La réponse de la Municipalité est acceptée.
La parole n'est pas demandée.
Le vœu est accepté.

Vœu N° 36 La réponse de la Municipalité est acceptée.
La parole n'est pas demandée.
Le vœu est refusé.

Tous les vœux ayant été passés en revue, le Conseil peut se déterminer sur le rapport de la Commission de gestion.

Au vote :

Les conclusions du rapport de la Commission de gestion sont acceptées à l'unanimité.

Elles ont la teneur suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

après avoir pris connaissance et étudié :

- le rapport de la Municipalité sur la gestion 2010,
- le rapport général de la Commission de gestion 2010,
- les rapports de chacune des sous-commissions à la gestion,
- les comptes 2010,

décide :

1. de donner décharge à la Municipalité pour la gestion administrative de l'année 2010 ;
2. de remercier la Municipalité pour la bonne gestion des biens de notre commune ;
3. de remercier l'ensemble des collaborateurs qui ont participé, avec les autorités, à l'entretien et au maintien de notre patrimoine ainsi qu'aux diverses tâches administratives ;
4. de prier la Municipalité de réaliser les vœux de la Commission de gestion acceptés par le Conseil, ainsi que ceux encore en suspens émis les années précédentes ;
5. de donner décharge à la Commission de gestion de son mandat.

M. Rémy DELALANDE, président de la Commission des finances, lit les conclusions de son rapport.

La discussion est ouverte sur le rapport de la Commission des finances.

Mme Dominique Anne KIRCHHOFER intervient au nom du Groupe PLR et s'exprime en ces termes :

Le PLR ne peut se réjouir de ce qui semble être la seule "bonne nouvelle" des comptes de l'exercice 2010, à savoir qu'ils ne présentent un déficit "que" de CHF 2'919'665 contre celui de CHF 4'666'863 prévu au budget.

Le PLR s'inquiète de l'augmentation considérable des charges de fonctionnement du compte N° 30 "Autorités et personnel" qui de CHF 24'552'379 en 2006 est passé à CHF 29'788'966, ce qui représente une augmentation de CHF 5'236'587 en 4 ans, soit 21,3 %, ce qui n'est pas négligeable.

Le compte N° 301 "Personnel administratif et exploitation" a lui-même explosé passant de CHF 19'048'233 en 2006 à CHF 23'250'304 en 2010, ce qui représente une augmentation de CHF 4'202'071, soit 22 % en 4 ans.

Ces hausses de charges sont assurément liées à l'engagement de nouveaux collaborateurs au sein de l'administration communale. Il serait prudent de freiner à la dépense à ce niveau et de surseoir quelques temps à l'engagement de nouveaux employés, ce qui ne devrait pas mettre en péril le bon fonctionnement de notre commune, qui peut tout de même compter sur 299 collaborateurs, soit 13 de plus qu'en 2009.

Le PLR constate aussi que les charges du compte N° 720 "Prévoyance et aide sociale" sont passées de CHF 8'336'440 en 2006 à CHF 13'755'194 en 2010, ce qui représente une amplification de charges de CHF 5'418'754 en 4 ans. La facture sociale devient de plus en plus conséquente. Elle corrobore ce que nous savons déjà, soit que les villes attirent les bas revenus et les personnes sans revenu. Si nous voulons être en mesure d'assumer les coûts d'une politique sociale qui permette aux plus démunis de vivre dignement, sans engendrer un déficit croissant des comptes communaux, nous devons favoriser la venue à Morges de contribuables, soit de personnes qui s'acquittent d'impôts et qui, partant, renflouent nos caisses. Pour que ces personnes viennent à Morges, il faut leur offrir des logements à la hauteur de leur train de vie et doter notre ville d'infrastructures intéressantes. A l'heure où les terrains encore constructibles à Morges se font rares, il serait souhaitable que la Municipalité et le Conseil ne perdent pas ces éléments de vue. Le PLR y veillera.

Si l'on dépense plus qu'on ne gagne, on s'endette, et le seul moyen de sortir de ses dettes consiste soit à réduire ses dépenses, soit à accroître ses revenus, ces deux actions étant au demeurant cumulables. Le PLR, qui a tiré à plusieurs reprises la sonnette d'alarme au cours de cette année et de la législature qui s'achèvent, lors d'engagements de nouveaux collaborateurs et précisément au regard des charges pérennes qu'ils allaient générer, marquera sa désapprobation avec la politique municipale conduite en la matière en s'abstenant lors du vote à intervenir sur les comptes 2010.

Mme la Syndique Nuria GORRITE explique que les comptes 2010 sont le reflet des décisions du Conseil communal et de la conjoncture actuelle et passée.

Les points qui affectent principalement la hausse des charges en personnel sont liés à l'augmentation des effectifs de Police qui ont été votés à la quasi-unanimité par le Conseil, de même que l'augmentation du personnel éducatif liée à l'accroissement du nombre de places d'accueil de jour. Il y a également un certain nombre d'autres postes qui ont chaque fois été votés par le Conseil.

Concernant la conjoncture, nous assistons à une polarisation très importante entre des citoyens qui ont des revenus en très forte progression, ce qui provoque un certain nombre de conséquences, notamment en termes de pénurie de logements à prix abordables. Tous les partis politiques ont pointé du doigt cette situation dans le cadre des récentes élections communales en appelant de leurs vœux à une forte construction de logements pour toutes et tous.

Une grande partie de notre territoire n'est pas en mains communales et par conséquent ce seront les prix du marché qui vont s'appliquer, lesquels sont en explosion. Aujourd'hui, pour acheter un logement en PPE en ville de Morges, il faut être disposé à injecter CHF 9'000.00 au m² construit, ce qui ne s'adresse pas à la population qui est au bénéfice de l'aide sociale.

Il y a néanmoins un certain nombre de parcelles qui sont en mains communales pour lesquelles la commune prévoit toute une série de logements, soit subventionnés, soit accessibles à la classe moyenne.

Il est vrai qu'il y a eu une augmentation des coûts liés à la facture sociale. Cette dernière est cantonale et n'affecte pas uniquement la Ville de Morges. Il serait donc abusif de dire qu'il y a eu une péjoration importante de la qualité des revenus des habitants de Morges. En revanche, il est vrai qu'une grande part de nos citoyens sont au bénéfice de l'aide sociale vaudoise, qui est en augmentation sur le plan vaudois. C'est la raison pour laquelle les PC familles vont intervenir au mois d'octobre pour essayer d'adopter une politique adressée à une partie de la population qui aujourd'hui bénéficie de l'aide sociale vaudoise.

En ce qui concerne l'évolution des francs par point d'impôts qu'encaisse la commune, Mme Gorrite rappelle que la Ville de Morges se situe dans la moyenne cantonale, ce qui ne traduit pas d'indicateur alarmiste sur l'avenir des finances communales.

M. Jean-Hugues BUSSLINGER comprend que Mme la Syndique défende la majorité municipale et la politique qu'elle a conduite durant la dernière législature.

Concernant le logement, M. Busslinger observe que les décisions sont toujours reportées au lendemain, que les plans de quartier, quand ils viennent à l'enquête, n'accordent pas vraiment plus de droit à bâtir, ce qui serait un excellent moyen pour dynamiser la construction de logements et que lorsqu'un plan de quartier est voté, il faut beaucoup attendre pour voir apparaître un logement.

Nous arrivons au terme d'une législature. Force est de constater que les impôts ont tendance à stagner et que les charges à augmenter, avec comme conséquence un autofinancement le plus faible depuis 2004. En parallèle, la dette repart à la hausse. Bien sûr, il y a la conjoncture, il y a des fluctuations et des cycles.

Par cette déclaration, M. Busslinger désire dire "attention". Les nuages ne sont peut-être pas encore noirs mais commencent néanmoins à s'obscurcir et ils se rapprochent. Il s'agira d'être conséquent durant la prochaine législature pour veiller à ne pas se laisser aller, à savoir résister au "Nice to have", c'est-à-dire au "plus, plus" et "mieux, mieux". Certaines choses ne sont pas indispensables, si ce n'est pour le standing.

Durant cette prochaine législature, le PLR sera attentif à garder une certaine cohésion et une certaine cohérence entre recettes et dépenses pour ne pas laisser repartir la dette à la hausse, car chaque franc que l'on paie en intérêts bancaires est un franc qui n'est pas consacré au ménage communal.

M. le Municipal Eric ZUGER revient sur l'intervention de M. Busslinger qui cite le phénomène du "Nice to have".

Il tient à préciser que cette année, et pour la première fois, la Municipalité a partagé son plan d'investissements en 3 catégories : ce qui est indispensable et nécessaire au maintien du patrimoine, ce qui est souhaitable et nécessaire et le "Nice to have".

Il ne faut cependant pas oublier que la conjoncture a été mauvaise et que les recettes fiscales communales sont liées aux résultats des entreprises. La conjoncture semble maintenant s'améliorer.

La commune a néanmoins pu rembourser certains emprunts mais il est vrai que d'autres vont être contractés car des investissements très importants sont prévus dans le cadre de l'agglomération, ceci afin de pouvoir répondre à l'accroissement prévu de la population.

M. Bastien MONNEY aimerait rappeler à M. Busslinger que l'endettement de la commune en 2004 était de près de CHF 100'000'000. Actuellement, il est d'environ CHF 73'000'000 et ce malgré la crise économique. Le rapport de la Commission des finances précise que l'impôt sur les entreprises est en diminution de CHF 3'900'000. Avec la reprise actuelle, cette somme sera probablement revue à la hausse ces prochaines années.

La parole n'est plus demandée et le Conseil peut passer à l'examen des vœux de la Commission des finances selon l'art. 102 RCC.

Vœu N° 1 La réponse de la Municipalité est acceptée.
La parole n'est pas demandée.
Le vœu est accepté.

Vœu N° 2 La réponse de la Municipalité est acceptée.
La parole n'est pas demandée.
Le vœu est accepté.

Examen des vœux en suspens au 31.12.2010

Vœu N° 1 - 2009 La réponse de la Municipalité est acceptée.
La parole n'est pas demandée.
Le vœu est classé.

Vœu N° 1 - 2005 La réponse de la Municipalité est acceptée.
La parole n'est pas demandée.
Le vœu est maintenu.

Vœu N° 1 - 2007 La réponse de la Municipalité est acceptée.
La parole n'est pas demandée.
Le vœu est maintenu.

Vœu N° 3 - 2007 La réponse de la Municipalité est acceptée.
La parole n'est pas demandée.
Le vœu est classé.

Vœu N° 3 - 2008 La réponse de la Municipalité est refusée.

M. Rémy DELALANDE explique qu'en refusant la réponse de la Municipalité, la volonté de la Commission des finances était de faire remarquer que les lignes explicatives en fin de rapports sont trop succinctes mais qu'il s'agit d'un vœu pieu.

Au vote, le vœu est maintenu par 32 voix contre 2 et 28 abstentions.

Tous les vœux ayant été passés en revue, le Conseil peut se déterminer sur le rapport de la Commission des finances.

Au vote :

Les conclusions du rapport de la Commission des finances sont acceptées par 43 voix et 20 abstentions.

Elles ont la teneur suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

Après avoir pris connaissance :

- des comptes 2010
- du rapport municipal sur les finances
- du rapport de la Commission des finances,

décide :

1. d'accepter les comptes 2010;
2. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion financière pour l'année 2010;
3. de prier la Municipalité de réaliser les vœux en suspens repris par la Commission des finances et acceptés par le Conseil communal;
4. de prier la Municipalité de réaliser les vœux nouveaux émis par la Commission des finances et acceptés par le Conseil communal;
5. de donner décharge à la Commission des finances de son mandat.

N° 5/6.11 *Municipalité en corps*

Objet : Renouvellement de la convention collective de travail.

M. Jean-Hugues BUSSLINGER, président de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions de son rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal.

Mme la Syndique Nuria GORRITE remercie la Commission des finances pour son analyse et la commission ad hoc pour tout le travail accompli dans l'étude de cet objet. La délégation municipale aux affaires du personnel, composée de MM. les Municipaux Michel Grivel, Frédéric Jomini, Denis Pittet et elle-même a apprécié la qualité des échanges avec la commission ainsi que celle des questions posées. Une vraie volonté de comprendre les enjeux et les mécanismes, de les documenter et les interroger a été ressentie. L'excellent rapport de la commission met bien en lumière les axes fondamentaux qui sous-tendent les changements proposés et les débats de la commission. La Municipalité se félicite aussi de l'excellent climat de partenariat instauré depuis 5 ans par la convention collective de travail (CCT) et des négociations sereines qui ont prévalu avec les syndicats et associations de personnel dans le cadre de la renégociation de la CCT. Le texte proposé aujourd'hui est équilibré, a été négocié avec des partenaires animés d'un véritable esprit de discussion.

La signature de la CCT a instauré une meilleure culture d'entreprise au sein de l'administration communale, basée sur une politique du personnel claire, transparente et équitable. Les conditions cadres, plus souples, ont permis une gestion du personnel plus dynamique et mieux adaptée au marché du travail actuel. Le principe de la négociation entre les parties au contrat facilite la compréhension et permet d'optimiser la recherche de solutions. Ainsi la gestion au quotidien en est facilitée car chacun connaît dans quel esprit les articles réglementaires ont été rédigés et les conditions dans lesquelles ils ont été négociés et élaborés.

Au niveau du système de rémunération et de la grille salariale, la CCT a introduit une plus grande flexibilité et plus de cohérence entre les diverses fonctions. Ces dernières font l'objet d'une évaluation, de laquelle découle une description actualisée de chaque poste, en fonction du travail réellement effectué par le collaborateur. Cette manière d'appréhender la rémunération favorise l'équité et permet des réajustements rapides en fonction de l'évolution de chaque poste, tant à la hausse qu'à la baisse. La nouvelle CCT ne modifie pas cette manière de travailler, au contraire, elle la consacre. La nouveauté majeure, outre l'adaptation de quelques congés, primes et indemnités, réside dans l'adoption de la nouvelle grille salariale correspondant mieux au besoin d'enclassement de certains collaborateurs.

Au terme de ce processus, la Municipalité remercie chacun des acteurs pour sa contribution à la bonne marche et à la bonne gestion de l'administration communale, à commencer par le personnel lui-même, et plus particulièrement M. François Delaquis, chef du Service du personnel et de l'organisation.

Les vœux émis par la commission ad hoc paraissent tout à fait pertinents et la Municipalité entre en matière pour les mettre en œuvre. Le texte définitif de la CCT sera transmis aux membres du Conseil communal au mois de septembre.

La Municipalité comprend également la volonté de caler l'indice des prix de référence des échelles de traitement à celui du mois de décembre 2010, soit un nouvel indice de base de 100.

La Municipalité est attachée à l'esprit de discussion indispensable dans le cadre d'une négociation. Elle partage avec la commission l'idée d'une consultation plus large des partenaires politiques durant la phase de discussion à venir, lors de la prochaine renégociation dans 5 ans. Elle veillera donc à instaurer un groupe composé de diverses forces politiques et représenté au Conseil communal, qui servira de base de consultation pour la Municipalité, étant entendu qu'elle demeure l'autorité de décision.

La Municipalité remercie les membres du Conseil communal de bien vouloir soutenir les conclusions du rapport de la commission ad hoc.

M. Richard BOUVIER relève que le personnel de la commune de Morges aura d'excellentes conditions de travail. Le seul point qui le choque est le nombre de jours du congé paternité. A partir de quelle base a été calculé ce congé qui se monte à 21 jours ? C'est 20 jours de plus que la loi, 15 jours de plus que la Confédération, les CFF et la Migros, qui ne sont pas considérés comme de mauvais employeurs et 10 jours de plus que les plus généreux que sont le Canton de Genève et la Ville de Lausanne. Ce point a-t-il pour but de provoquer la discussion ?

M. Bouvier approuve cette convention mais, uniquement pour ce point, ne soutiendra pas les conclusions du rapport de la commission

M. Bastien MONNEY relève qu'il y a 5 ans, le Conseil communal avait été précurseur en acceptant cette première CCT, outil important pour l'administration et le personnel. Le Groupe SVI se réjouit de son renouvellement, salue la qualité du rapport et remercie la commission pour son travail.

Le Groupe SVI soutiendra les conclusions du rapport de la commission et invite les membres du Conseil à en faire de même.

La parole n'est plus demandée.

Au vote :

Les conclusions du préavis sont acceptées à une forte majorité, avec 3 avis contraires et 10 abstentions.

Elles ont la teneur suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'autoriser la Municipalité à renouveler à partir du 1^{er} janvier 2012 la convention collective de travail de droit public du personnel communal avec les associations du personnel: "Syndicat Suisse des Services publics (SSP)", "Fédération Suisse des Fonctionnaires de Police" et "Union des Employés de l'Administration communale de Morges", convention telle que figurant pour information en annexe au présent préavis ;
2. d'adopter l'échelle de traitement et l'échelle transitoire – avenant 5 et 5bis – de la convention collective de travail.

[N° 24/6.11](#) *Direction de la sécurité publique et protection de la population*
Objet : Demande d'adhésion à l'Association de communes SDIS Morget.

M. Julien Wettstein, président de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions de son rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal.

La parole n'est pas demandée.

Au vote :

Les conclusions du préavis sont acceptées à l'unanimité.

Elles ont la teneur suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accepter les statuts de l'Association de communes "SDIS MORGET" et d'y adhérer;
2. d'en fixer l'entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2011, dès la publication de leur approbation par le Conseil d'État.

M. le Municipal Denis PITTET remercie le Conseil communal de sa décision. La Commune de Morges est la 28^e commune sur 32 à avoir accepté les statuts de l'Association de communes "SDIS MORGET". Des décisions vont encore être prises aujourd'hui et demain mais il est déjà possible de dire que c'est un véritable plébiscite pour assurer les responsabilités de la nouvelle Loi sur la défense incendie et secours. Sa mise en exploitation pour 2012 appartiendra à son successeur et M. Pittet, en qualité de président du groupe de travail politique, est heureux d'avoir mené le bateau à bon port.

6. Motion Bertrand Gilliard et consorts "Pour une installation de panneaux solaires sur les bâtiments communaux" – Développement

M. Bertrand Gilliard donne lecture de sa motion dont le texte figure en annexe 1 du PV.

La Municipalité répondra lors d'une prochaine séance.

7. Questions, vœux et divers

M. Laurent PELLEGRINO rappelle la réponse de M. le Municipal Yves Paccaud le 4 mai dernier à la question de Mme Hodel "Où en est l'étude du parking sous les quais ?" : *Ces études sont suivies par un groupe d'accompagnement réunissant des représentants des services de la Ville de Morges et de l'Etat. La Section monuments et sites de l'Etat a souhaité solliciter le préavis de la Commission fédérale de la protection des sites et paysage. Ce préavis est attendu pour fin mai 2011.*

- A fin juin 2011, la Municipalité peut-elle nous informer si elle a bien reçu ce préavis ?
- Si oui, souhaite-t-elle le transmettre en toute transparence et dans sa globalité au Conseil communal ou considère-t-elle que ce préavis ne fait pas partie des champs de compétences du Législatif ?

Au nom de la Municipalité, **Mme la Syndique Nuria GORRITE** répond qu'elle a reçu, dans le courant du mois de juin, le rapport des 2 commissions fédérales qui ont étudié cet objet. Elle n'a pas encore décidé sous quelle forme elle va le transmettre, ni s'il va être transmis de manière exhaustive et entière au Conseil communal.

Une communication de la Municipalité au Conseil communal est prévue au mois de septembre concernant l'avenir du stationnement souterrain en Ville de Morges.

M. Pierre Marc BURNAND pose deux questions à la Municipalité :

- Les médias ont répercuté la décision de l'Unesco de classer au patrimoine mondial 56 sites palafittiques suisses, dont 2 à Morges. La Municipalité, au vu de cette décision, a-t-elle l'intention de poursuivre l'étude d'un parking sous les quais ou va-t-elle saisir cette opportunité pour mettre désormais son effort principal sur le Parc des Sports et accélérer les démarches pour permettre une synergie idoine avec le projet de piscine couverte ?
- Concernant le Musée cantonal des Beaux-Arts, M. Burnand juge excellent le projet qui a reçu le 1^{er} prix du concours, les 2 jeunes architectes de Barcelone ayant trouvé la meilleure solution compte tenu des caractéristiques très particulières du site retenu. Par contre, ils n'ont pas tenu compte des conditions initiales fixées pour le concours. Dans le cadre du groupe d'évaluation des sites, les représentants du Canton ont toujours insisté sur le caractère historique de ces halles CFF, sur la valeur architecturale de ce bâtiment classé et sur l'impossibilité de toucher la moindre tuile. Depuis la publication des résultats du concours d'architecture, le Conseil d'Etat ne cesse de s'extasier sur le projet audacieux choisi. Ce faisant, il s'assied lui-aussi sur les directives ou décisions émises par ses propres services, notamment le SDT. La Municipalité pourrait-elle s'inspirer de l'indépendance critique, voire de l'esprit frondeur du Conseil d'Etat et ne pas se réfugier systématiquement derrière des décisions parfois incompréhensibles des services de l'Etat ?

Au nom de la Municipalité, **Mme la Syndique Nuria GORRITE** répond de la manière suivante :

Concernant le parking souterrain, la Municipalité n'étudie pas seulement un site et rappelle que le Conseil communal a accordé un crédit pour étudier 2 possibilités d'implantation. Le parking sous les quais était à l'époque le préféré, compte tenu des contraintes connues, mais l'emplacement au Parc des Sports a aussi été étudié, notamment à la lumière du PPA qui est en cours et de la réalisation de la piscine couverte. L'avis des commissions fédérales oblige à pondérer à nouveau tous les critères qui avaient été établis à l'époque. Ce travail est en cours, c'est la raison pour laquelle la Municipalité apportera au mois de septembre une réponse exhaustive sur l'ensemble des questions soulevées, y compris sur celle concernant le classement archéologique.

Concernant le Musée cantonal des Beaux-Arts, Mme Gorrite partage l'avis de M. Burnand sur le choix architectural opéré, ayant en effet souvent dit qu'elle n'appréciait pas les halles CFF telles qu'elles étaient comme lieu pour accueillir ces importantes collections.

Cela étant, elle précise que la Municipalité, quand elle reçoit des préavis (de la section monuments et sites par exemple), ne les accepte pas les yeux fermés de manière systématique et les remet en question quand elle le juge nécessaire. Elle l'a fait à de très nombreuses reprises et avec succès, par exemple dans le cadre de rénovations par des privés ou pour le projet de Centre de vie enfantine de la Gracieuse. Elle est actuellement en discussion avec ce service sur un certain nombre de points en ce qui concerne la rénovation de l'Hôtel-de-Ville. Mme Gorrite observe néanmoins que l'Etat a peut-être des appréciations qui diffèrent selon qu'il s'agisse de ses propres biens ou de ceux d'autrui.

En tant que membre du Tchoukball Club de Morges, **M. Richard BOUVIER** a reçu une invitation pour une présentation de la nouvelle politique sportive de Morges qui aura lieu le 23 août 2011. Le Conseil peut-il avoir en primeur les grandes lignes de cette nouveauté ?

Mme la Syndique Nuria GORRITE confirme que la délégation municipale aux sports et la chargée de la vie culturelle, sportive et associative travaillent depuis plusieurs mois à la redéfinition de la politique sportive. La Municipalité se base sur une politique de concertation. Le 23 août 2011, les clubs seront consultés et auront le loisir d'intervenir sur les propositions de la Municipalité qui, à l'issue de cette concertation, décidera des conclusions qu'elle présentera au Conseil communal, ceci avant la fin de l'année 2011.

M. Bertrand GILLIARD relève que dans sa réponse au vœu N° 10 de la Commission de gestion, la Municipalité mentionne *qu'elle n'a pas de pouvoir de contrainte vis-à-vis de l'Autorité supérieure, tout au plus peut-elle le demander*. La Municipalité peut-elle décrire, de manière rapide, qui dépend de quoi ? est-ce qu'un municipal est inféodé à un fonctionnaire cantonal ? auquel cas à partir de quel niveau hiérarchique ? qu'en est-il entre fonctionnaires ?

Mme la Syndique Nuria GORRITE répond que lorsque les services de la Commune ont des séances avec les services de l'Etat ou de la Confédération, et chaque fois qu'une décision est prise, la Municipalité demande qu'un procès-verbal décisionnel soit établi. En revanche, lorsqu'une délégation de la Municipalité rencontre une délégation du Conseil d'Etat, elle n'est pas en mesure d'exiger que l'Etat fasse parvenir un procès-verbal des discussions. Le Conseil d'Etat, lorsqu'il siège en délégation, n'est pas habilité à prendre des décisions. Par conséquent, il n'est pas usuel d'établir un procès-verbal. La Municipalité peut le demander mais n'a pas le pouvoir de l'exiger car elle n'a pas de pouvoir de contrainte sur l'Autorité supérieure. Mme Gorrite rappelle que les communes sont soumises au contrôle de l'Etat.

Avant de clore la séance, **Mme la Présidente Valérie MERINO DE TIEDRA** s'exprime en ces termes :

Je vais commencer par les traditionnels remerciements. Ils vont tout d'abord à vous tous, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers qui m'avez fait confiance et m'avez permis de vivre cette année qui fut extraordinaire sur bien des plans : 40 ans, Présidente du Conseil communal de Morges, nouvelle Directrice de l'établissement primaire de Gland, nouvelle étudiante de l'Idheap... de gros défis à relever et en plus une campagne, des élections communales, etc... le dépouillement des élections !

Merci donc à mon Bureau, au Bureau élargi et surtout, surtout merci à celle qui fut ma secrétaire cette année, Jacqueline Botteron. Nous avons une perle rare, une personne vraiment précieuse, tant par sa personnalité que par son dévouement pour notre commune. Une secrétaire du Conseil qui m'a épaulée solidement et généreusement pendant ces douze mois de présidence, à laquelle je suis reconnaissante pour le bon déroulement de nos forts nombreux dépouillements de cette dernière année de législature. Parce qu'il y en a eu des dimanches passés au Greffe de l'Hôtel de Ville depuis 6h30 le matin... les yeux encore fermés et déjà en train d'ouvrir les enveloppes ! Il y a eu de jolis et nombreux éclats de rire aussi et de joyeux repas et apéros partagés après nos diverses séances.

Je remercie aussi la Municipalité pour sa collaboration, ainsi que M. Giancarlo Stella, secrétaire municipal et toutes les dames du Greffe qui m'ont toujours très bien accueillie et soutenue par leurs gentils mots, thés, croissants et chocolats.

Il y a eu de nombreuses soirées et journées de représentations. J'ai été surprise de constater le respect qu'ont les gens pour la fonction de Présidente du Conseil communal. J'étais même parfois pour ainsi dire gênée de l'accueil presque trop enthousiaste que l'on me réservait. Il ne manquait parfois que le tapis rouge ! Mais cela m'a permis de mesurer la considération qu'ont nos concitoyens pour leurs autorités et je m'en réjouis. Le dialogue est important et j'ai pu œuvrer à tisser des liens avec notre chaleureuse population, en allant au-delà des couleurs partisans.

Etant passablement occupée depuis six mois, j'avoue m'être quelques fois réjouie de voir le temps passer et d'arriver au terme de mon mandat. Mais maintenant, j'avoue ne pas avoir très envie de le remettre... J'arrive à la même conclusion que mes prédécesseurs : une année, c'est bien trop court ! A peine est-on entré dans une confortable routine et a-t-on l'impression de maîtriser le job que l'on arrive fin juin ! A peine a-t-on fait le discours du 1^{er} août que l'on fait déjà celui de notre dernier Conseil ! C'est la rentrée de septembre avec l'angoisse du premier Conseil et hop, c'est la fin de l'année scolaire et le moment de céder la place.

C'est en tout cas avec beaucoup d'émotion et de reconnaissance que je me retire, avec de nombreux très beaux souvenirs et le sentiment du devoir accompli que je rejoindrai les rangs comme on dit... J'ai servi notre Ville du mieux que j'ai pu, en mon âme et conscience et espère que mon engagement aura été apprécié par vous tous. Merci encore.

Deux membres de la Municipalité vont quitter la sphère politique morgienne. Il s'agit de MM. Frédéric Jomini et Michel Grivel et, au nom de la Municipalité, **Mme la Syndique Nuria GORRITE** tient à leur adresser ces quelques mots en commençant par M. Jomini :

Neuf années et demie passées avec toi en Municipalité nous ont donné le temps de nous connaître un peu. Fondamentalement, Frédéric est un être pudique, qui se livre peu, un peu comme une montagne qu'il faudrait escalader, qui ne se donne pas d'emblée et surtout qui offre plusieurs faces. Aussi ce n'est pas un exercice facile que de parler de toi.

En regardant ton parcours, tes intérêts, tes hobbies, tes passions, il se dégage une tendance générale qui constitue la trame, me semble-t-il de ta personnalité : Frédéric l'homme jovial, chaleureux, courtois, agréable dans la relation humaine, présent aux autres, attentionné, cède parfois la place à un Frédéric au regard qui se prolonge plus loin, une brève absence, une ombre qui passe dans les yeux. On n'y prend pas garde immédiatement mais notre Frédéric a le don d'être à la fois ici et ailleurs. J'ai même le sentiment que ces deux éléments cohabitent en lui en permanence, en tension constructive et qu'ils donnent un relief structurant et fascinant à notre homme...

Ici et ailleurs à la fois ; bâtir le présent, forger la réalité des hommes en maîtrisant la science des matières. Ingénieur civil, voilà un métier tout destiné à celui qui depuis toujours affiche du pragmatisme, une envie de créer, de façonner. Mais c'est sans compter sur le fait que son art du tangible, Frédéric va le mettre au service des CFF, des liaisons ferroviaires, de ces trains qui symbolisent le voyage, le départ, l'ailleurs. Il va ainsi consacrer sa vie professionnelle à favoriser les liaisons, les déplacements et il va mettre son énergie au service de l'évasion.

Pour enrichir ta vie personnelle, ton édification intérieure, tu vas très rapidement te tourner vers des activités de deux types : la culture et la spiritualité. Au travers des 25 ans en tant que ténor au sein du Chœur Pro Classica ou bien durant les longues heures où tu as manié le crayon dans ta passion pour le dessin (je garde à ce titre un souvenir lumineux de celui que tu as réalisé sous mes yeux lors de notre voyage à Rochefort en Belgique), je distingue là encore ce double mouvement entre un ici et un plus loin. La musique, le chant, le dessin sont des formes d'expression matérielles qui apportent une dimension supplémentaire, une évasion vers un monde de création qui offre une densité plus ample à celles et ceux qui les pratiquent. De la même manière, ton engagement au sein de l'Eglise réformée, notamment en tant que Président du Conseil de Paroisse, témoigne de ton engagement ici pour un au-delà riche, auquel tu as choisi de croire et que tu as décidé de servir.

Tu as récemment affirmé être un homme profondément ancré dans la tradition car tu souhaites inscrire tes actions dans la continuité, te réclamant des valeurs traditionnelles et classiques. Certes, les CFF, l'Eglise réformée, le chant choral, les amis de l'Hôpital et l'Entente morgienne, tout cela ne ressemble pas à un quelconque cri de révolte anarchiste et libertaire... Certes.

Mais derrière tes airs tout droit dans tes bottes, à te noyer dans tes réseaux de canalisations et de conduites de gaz, à t'enthousiasmer pour tes Eco-Points et tes Eco-Box, à dégainer tes plans de mise en séparatif plus vite que ton ombre, on découvre en filigrane un Frédéric tout facétieux qui aime rire, qui aime la sangria à Grenade, qui parcourt à pied à peu près toutes les boutiques ouvertes à Séville par 45° pour ramener encore un peu de jambon parce qu'il est trop bon, qui assortit ses cravates aux événements, mais à sa manière, par exemple en choisissant de porter celle des "All Blacks" pour se rendre au Club nautique de Morges, pourtant fief d'Alinghi, l'œil rigolard à l'idée de faire un bon gag.

Je dirais donc que tu es surprenant ! Inattendu !

Alors, pour ton départ après 34 ans de politique à Morges, nous nous sommes demandés ce qui pourrait bien te faire plaisir et nous t'avons remis, cher Frédéric, un bon d'achat pour acquérir des lunettes d'approche, des jumelles, pour observer les oiseaux. En effet, nous nous sommes laissé dire que tu es animé par la passion de l'ornithologie. L'observation des oiseaux, voilà une dernière pièce pour compléter le puzzle de notre homme qui observe ici les oiseaux qui s'en vont, qui s'envolent vers un ailleurs fait d'aventures lointaines. Je dirais mon cher, si je n'avais pas peur des paradoxes, qu'en fait tu as l'âme d'un sédentaire migrateur.

Nous te souhaitons donc un envol serein, au-delà des séances de Municipalité, sachant bien que les peuples migrants reviennent de manière cyclique et ne s'éloignent jamais définitivement. Bon vol Frédéric !

M. le Municipal Frédéric JOMINI remercie Mme Gorrite pour ces quelques mots et s'exprime en ces termes.

Je relève deux mots : sédentaire et migrateur. C'est peut être comme ça que je suis arrivé à Morges. Je suis né à Lausanne, j'y ai vécu mon enfance et fait mes études de génie civil. Je suis arrivé à Morges en 1967. C'était le bon choix, j'étais conquis par le charme de ce bourg savoyard. Mes activités professionnelles aux CFF m'ont conduit pendant 3 ans à Delémont mais Morges m'attirait toujours.

Le retour à Morges est la preuve de mon attachement à cette ville. Son lac, ses habitants, c'est quelque chose de profond et de viscéral. Vous comprenez alors mon engagement dans sa vie locale, ses sociétés et la vie politique.

1977 est une 2^e date importante de mon parcours : mon entrée au Conseil communal. Enfin actif dans l'intérêt de la communauté et quelques souvenirs marquants : le 700^e en 1986, la présidence du Conseil en 1987 (je vous promets que c'est un événement de parcours de vie absolument fantastique que l'on peut avoir avec les gens que l'on rencontre), le vote du crédit de CHF 40'000'000 pour Beausobre que le Conseil communal a voté à la quasi-unanimité alors que la Municipalité en demandait 3 fois moins. C'est assez extraordinaire d'arriver à une telle unanimité et j'ose espérer que dans cette prochaine législature vous aurez peut-être aussi l'occasion de prendre de telles décisions.

2002 est une 3^e date importante de mon parcours : mon entrée à la Municipalité, à la tête d'un dicastère où je me suis senti à l'aise. J'ai été secondé par une solide équipe de collaborateurs, certains même prêts à intervenir en cas de pépins, comme les SI en cas de rupture de conduites, la Voirie en cas de neige. De nombreux défis ont été relevés dont un très important pour la vie de Morges et son image : le label "Cité de l'énergie".

La Municipalité, c'est une vie avec des collaborateurs, avec des collègues surtout et j'aimerais relever l'esprit d'écoute et de dialogue qui a régné. Evidemment, nous n'étions pas toujours d'accord, nous n'avions pas toujours les mêmes priorités, mais je crois que l'élément essentiel dans cette vie que j'ai eu la chance de vivre à Morges pendant ces 9 ans et demi est l'intérêt des Morgiens qui a prédominé dans tous les débats et dans l'intérêt de tous. Je dois dire que cela a été 9 années de bonheur, de plaisir et de satisfaction de pouvoir œuvrer en faveur des Morgiens. J'aimerais relever aussi la collaboration permanente que nous avons dans le cadre de la Municipalité avec M. Giancarlo Stella et Mlle Maryline Mayor.

Municipal est une activité qui, en quelques années, a beaucoup évolué. C'est surtout une activité intense qui, au fil des années, est sortie des limites communales pour atteindre d'abord celles de la Couronne morgienne, de l'ARCAM et du PALM. Municipal, c'est aussi aller à la rencontre des Morgiens, être à l'écoute, apporter les vœux de la Municipalité aux nonagénaires, il s'agit-là de moments privilégiés de partage, d'échange, d'écoute, de souvenirs et d'accompagnement. Je souhaite à mon successeur autant de satisfactions que j'ai trouvé dans ce job.

Les électeurs ont décidé. Il est temps d'arrêter mon activité au sein de la Municipalité. C'est le moment de se réorienter, le moment de sortir de son tiroir la MESORE (meilleure solution de rechange). Soyez rassurés, je ne resterai pas inactif. Il y a déjà plusieurs années que je me suis préparé à cette échéance. Je vais retrouver enfin ma famille (c'est vrai qu'en tant que municipal, on n'est pas toujours à la maison) et pouvoir m'occuper de ma petite fille. Je continuerai à chanter plus assidûment dans le Choeur Pro Classica, je reprendrai mon carnet de croquis et surtout ma nouvelle paire de jumelles, à la recherche de l'oiseau rare. Soyez également rassurés, je suivrai bien attentivement vos débats et toute la vie morgienne et celle de sa région.

Vous allez entamer une nouvelle législature, les enjeux sont plus importants que ceux d'il y a 30 ans, votre mérite en sera plus grand. Parmi les défis qui paraissent importants que vous allez devoir traiter pendant la législature, il y a toute la problématique des logements à loyer abordable.

Voilà, j'arrive au bout de ce moment de "au revoir" (pas d'adieu) et j'aimerais vous dire surtout un grand merci pour toutes ces années que j'ai passées avec vous, ensemble, ce qui nous a permis de tisser des liens d'amitié qui ne sont pas près d'être oubliés. Merci à tous.

Mme la Syndique Nuria GORRITE adresse quelques mots à M. Grivel et s'exprime en ces termes :

Onze ans que l'on se côtoie à la Municipalité ! C'est une période suffisamment longue pour se découvrir, se surprendre, s'accompagner, se soutenir, s'apprécier. Eh oui ! Le mot est lâché ! Certaines personnes, principalement celles qui n'ont jamais fait de politique, imaginent difficilement que l'on puisse construire des liens solides et sincères avec ce qui est aux yeux de tous un adversaire, un opposant, l'ennemi quoi ! Rien de plus éloigné que cela de la réalité ! J'aimerais ici dire les liens qui se font patiemment, au fil des ans, entre des gens qui travaillent ensemble au bien public et qui traversent les épreuves, y compris privées, dans la solidarité, le respect et le partage. J'aimerais ici dire l'intensité des relations qui ne vont pas de soi, qui ne sont pas une évidence et qui se tissent entre des gens qui sont en apparence si éloignés les uns des autres. C'est mal connaître l'individu et ses nuances que d'imaginer un monde binaire, la gauche et la droite, les méchants et les gentils, les hommes et les femmes, les jeunes et les vieux, les suisses et les étrangers, les riches et les pauvres. Tout est infiniment plus riche, plus complexe, plus subtil.

Les philosophes grecs déjà, et principalement Aristote, ont développé une théorie qui dit mieux que moi la complexité du monde et de l'être humain. Ils ont développé la Théorie des 4 éléments (air, feu, terre et eau), dite des 4 qualités élémentales, qui est une interprétation symbolique pour dire que l'univers, comme chaque être humain, recèle en lui ces 4 éléments, dans des proportions plus ou moins fortes, que tout est dans tout. Eh bien vous serez surpris d'apprendre que Michel Grivel vient au secours de cette théorie et que, sans doute sans le savoir lui-même, il a consacré sa vie entière à donner raison à Aristote...

En premier lieu, Michel tu es né le 7 juin, ce qui fait de toi un Gémeaux. A l'instar du Verseau et de la Balance, le Gémeau est un signe d'air. Aérien, il l'est par sa volubilité, son esprit curieux, un poil bavard et touche à tout. On dit du Gémeau qu'il est le signe de l'adolescence dans le zodiaque tant il est vrai que ses sujets sont juvéniles, tournés vers la modernité. On dit aussi qu'ils ont une double-face, qu'ils changent d'humeur en un tournemain, que la mayonnaise monte aussi vite qu'elle redescend.

C'est que notre Gémeau doit sans cesse lutter contre deux sentiments contraires, contradictoires : il faut se montrer responsable mais en même temps il faut que les émotions s'expriment. En voilà une lutte compliquée, surtout lorsque la sensibilité, l'émotivité, le sens de l'injustice, la quête d'un monde plus équitable, fait surface avec force. Mais Dieu merci les signes d'air sont gais, joyeux, aiment rire et apprécient la légèreté et la bonne compagnie.

Pour l'élément du feu, excuse mais c'est trop simple. Commandant du Service du feu de 1984 à 1995 avec le grade de Major, tu as assumé ta mission au service de la communauté déjà bien avant de la servir politiquement. Le feu, le danger, tu les as affrontés, tu en connais les risques et tu as toujours gardé cette préoccupation durant tes années à la tête du Patrimoine et des assurances de la Commune. C'est la fidélité à tes idées et à tes engagements qui fait aussi ta force !

Pour la terre, il est clair que tes années à la tête du Patrimoine t'ont fait goûter aux plaisirs et aux contraintes liées à l'exploitation de nos domaines à la Vallée de Joux et aux finesses de notre Vignoble communal, domaines dans lesquels tu as su t'épanouir et t'impliquer. Tu as su parler de ces métiers rudes pour lesquels tu as même souvent livré de vibrants plaidoyers lorsque d'aucuns en ont malmené l'activité. Tu as été au rang de ceux qui ont au contraire rappelé leur importance, le sens que la vigne, la forêt, les pâturages donnent depuis toujours à ce pays. Si Morges se densifie, s'urbanise, il est capital de lui conserver ses richesses premières de manière durable. La terre c'est aussi l'opposé de l'air, c'est ce qui est ancré, relié, c'est le solide. Je sais, pour te connaître suffisamment que c'est pour toi une dimension personnelle fondamentale. La terre c'est ce qui nous relie aux origines et c'est la stabilité. Construire le monde en se construisant soi-même constitue pour nous tous une quête passionnante, un long chemin de vie. Sois certain que ce que tu as apporté à Morges, à ses citoyens, à tes amis de la Municipalité et à tes collaborateurs participe de cette formidable construction dont tu peux être vraiment fier.

Il nous reste l'eau, celle sur laquelle tu vas glisser, avec ton voilier, prendre le temps de voyager avec les tiens. Mais pas trop loin car comme tu aimes à le dire "à Saint-Prex, je me sens encore à Morges, mais après c'est comme si j'étais à l'étranger". Alors, mon capitaine, avant que tu ne prennes le large, permets-moi au nom de tous tes collègues de te dire combien tes coups de gueule, tes coups de sang, tes coups de cœur et tes coups de force vont nous manquer. Avant que tu ne gonfles le spi et que tu ne t'en ailles voguer vers d'autres rivages, laisse-nous te dire que, comme dans la marine, les liens construits ne se défont pas. Alors pars, pars serein, l'esprit libre vers des rives nouvelles : j'espère que l'amitié qui nous lie désormais sera comme une brise, un vent favorable qui t'accompagnera vers les terres que tu t'es promises.

M. le Municipal Michel GRIVEL s'exprime en ces termes :

Ce mois de juin fut riche en événements et ceci à plusieurs titres. En 1^{er}, c'est mon anniversaire, donc c'est très important. Ensuite, en consultant mon agenda, j'ai constaté que souvent il y était inscrit : dernière séance ou dernière réunion.

Ce soir, c'est la dernière fois que je m'adresse à vous en tant que Municipal et c'est pour moi un instant de grande émotion.

Quelques mots sur ma carrière politique : Je suis entré à la Municipalité le 1^{er} janvier 1998 au Département des finances. Mon prédécesseur m'avait laissé divers dossiers tout en m'expliquant qu'il aurait bien voulu les terminer mais que par manque de temps n'avait pas pu le faire. Dès lors, je les ai pris les uns après les autres et des solutions ont été trouvées. Par la suite, j'ai repris le Département du patrimoine et là, également, j'ai hérité des dossiers commencés et avec plaisir nous avons trouvé des solutions, donc pas de problème.

Demain est ma dernière journée officielle politique et je laisse derrière moi également des dossiers commencés et pas terminés. Mon successeur fera le nécessaire pour les mener à terme. Il y a toujours des dossiers ouverts qui ne peuvent être terminés à temps, sinon la vie politique s'arrêterait également. L'essentiel est de savoir se donner une date limite, tout en sachant que tout ne pourra pas être résolu, mais après moi il y aura aussi des personnes capables de reprendre le relais. L'essentiel est de ne pas laisser trop de casseroles à son successeur. A la remise de mon bureau et des clés à M. Pittet, je lui expliquerai en douceur mes petites casseroles et il trouvera rapidement les solutions.

Pour terminer mon message, je voudrais vous dire un grand merci à vous tous du Conseil communal pour tous les bons moments que nous avons passés ensemble, soit dans les nombreuses commissions, lors des préavis, des Commissions de gestion ou toute autre activité où nous avons pu nous rencontrer et échanger nos idées. Ce fut toujours dans un esprit constructif pour le bien de notre commune et de tout cœur je vous en remercie. Je quitte le monde politique avec la satisfaction d'avoir rempli au mieux la mission qui m'a été confiée et ceci grâce à vous.

En lisant la presse politique, j'ai souvent constaté que certaines Municipalités avaient quelques difficultés à s'entendre et qu'il y avait parfois des ruptures de collégialité. A Morges, pendant mes 13 ans et demi de politique, nous n'avons eu qu'une seule fois ce genre de problème, ce qui signifie à mes yeux que l'entente était très bonne et que cette Municipalité a toujours trouvé un consensus. Je souhaite à la nouvelle Municipalité ainsi qu'à tous les conseillers de continuer dans le même état d'esprit de respect mutuel et ceci quelle que soit votre appartenance politique. Je vous souhaite le meilleur pour le bien de notre ville et vous remercie de votre attention.

La parole n'est plus demandée et la Présidente lève la séance à 22h10.

La présidente

La secrétaire

Valérie Merino de Tiedra

Jacqueline Botteron

Annexe 1 : Motion Bertrand Gilliard et consorts "Pour une installation de panneaux solaires sur les bâtiments communaux" – Développement.